



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Châteauroux, le 21/06/2024

Crues dans l'Indre | Situation du barrage d'Éguzon

En raison des fortes pluies subies ces derniers jours, les cours d'eau ont connu des augmentations parfois importantes de leurs débits.

Les services de prévision de Météo France ont placé (ou maintenu) plusieurs cours d'eau du département de l'Indre en **vigilance jaune pour les crues** :

- **l'Arnon amont** : les précipitations de cette nuit entraînent une faible remontée, avec un niveau inférieur toutefois au premier pic - crue comparable à celle de juin 2016.
- **la Théols** : la montée du niveau de la Théols est nette, les premiers débordements pourraient être atteints en milieu de soirée du 22/06 - crue faible.
- **l'Indre amont** : après une première montée suivie d'une décrue, les nouvelles pluies ont entraîné une remontée nette à Montgivray ce qui provoque le dépassement des premiers débordements. Le maxi est prévu en fin d'après midi avant une décrue franche - crue faible.
- **la Creuse médiane** : les pluies orageuses des dernières 24h, ainsi que les pluies annoncées ce jour contribuent à la hausse des niveaux sur l'ensemble du tronçon. Toutefois une stabilisation des niveaux devrait intervenir en cours de journée de ce vendredi 21/06 - crue modérée.

Le barrage d'Éguzon connaît actuellement un débit entrant plus important que le débit total évacué à l'aval d'Éguzon. Aussi le gestionnaire est contraint de procéder à des lâchers préventifs et maîtrisés afin de réguler le volume d'eau stocké par le barrage. Des inondations contenues sont à prévoir.

Des montées rapides des eaux et des débordements localisés sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles localement.

Les élus des communes concernées sont tenus informés directement de l'évolution de la situation.





PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



Les préfets de l'Indre et de l'Indre-et-Loire recommandent à chacun la plus grande prudence :

« Nous demandons aux personnes qui se trouvent dans les zones concernées par les montées des eaux de ne pas prendre de risque inutile : respectez le barriérage mis en place, ne vous approchez pas des cours d'eau et n'empruntez pas les axes inondés. »

Vous pouvez consulter les conditions de circulation sur le site **Inforoute36**.

Tenez-vous informés de l'évolution des conditions météorologiques et suivez la situation sur le site de vigicrue : <https://vigicrues.gouv.fr>

Contact presse : Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tel : 02 54 29 50 53 / 50 06
mel : pref-communication@indre.gouv.fr

